Compte rendu du comité de projet agrivoltaïque sur la commune de Baigneux-les-Juifs

Participants :

En qualité de représentants de la commune d'accueil du projet :

- Didier ROBIN, Maire de Baigneux-les-Juifs et exploitant du projet ;
- Nathalie BRIDELANCE, Conseillère municipale de Baigneux-les-Juifs ;
- Yonnel MOUSSERON, Conseiller municipal de Baigneux-les-Juifs ;

En qualité de représentants des communes limitrophes & de la communauté de communes :

- Valérie BOUCHARD, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ;
- Bernard MONGENET, Maire de Duesme ;
- Jean-Raphaël CENDRIER, Maire de La Villeneuve-les-Convers.
- Nicolas PORCHEROT, Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière.

En qualité de porteur de projet :

- Julie CHABAUD (Cheffe de projet agrivoltaïque chez Eurowind Energy)
- Laetitia GIRARD-CHOUX (Responsable développement chez Eurowind Energy)
- Mathilde GANVERT (Assistante cheffe de projet agrivoltaïques & éolien chez Eurowind Energy)

Absents excusés :

- Les représentants de la Direction Départementale des territoires
- Les représentants de la SEML Energie Côte d'Or
- Les représentants de la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or
- Monsieur François Moyot, maire d'Etormay
- Monsieur Olivier Gallien, maire d'Oigny
- Monsieur Philippe Lecoeur, maire de Quemigny-sur-Seine
- Monsieur Guillaume Beugnot, maire d'Orret
- Monsieur Thierry Aubry, maire de Jours-les-Baigneux
- Monsieur Luc Babouillard, maire d'Ampilly-les-Bordes

Le comité de projet s'est déroulé le jeudi 8 octobre 2026 entre 18h et 19h30 à la mairie de Baigneux-les-Juifs.

Objectif et cadre du comité de projet :

Ce comité de projet est organisé conformément au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023, relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie.

L'objectif est de présenter le projet agrivoltaïque dans son ensemble, notamment le projet agricole retenu, la puissance envisagée, les aménagements prévus, les solutions de raccordement étudiées, l'implantation retenue, les caractéristiques techniques de la centrale, et les mesures envisagées dans l'étude d'impact. Cette réunion constitue également un temps d'échange avec les collectivités afin de recueillir leurs besoins, observations et remarques concernant le projet.

Le présent comité de projet concerne le projet agrivoltaïque situé sur la commune de Baigneux-les-Juifs, en Côte-d'Or.

Points abordés lors du comité de projet :

- *Choix du site/Implantation ;*
- *Les enjeux et impacts potentiels sur les volets agricoles, biodiversité, paysage et eau ;*
- *Eléments techniques de la centrale*
- *Les mesures associées ;*
- *Options de raccordement*
- *Les coûts et un planning prévisionnel.*

Note préalable : Le détail complet de la présentation est disponible dans un document séparé, également accessible sur le site internet du projet. Le présent compte rendu se concentre uniquement sur les interventions, échanges et points clés abordées lors de la réunion.

Points de discussion soulevés :

Sur le sujet du paysage :

- **Intervention du Maire de Baigneux-les-Juifs :** il explique que c'est la commune qui a indiqué cette zone d'implantation potentielle pour qu'il n'y a pas de covisibilité avec le bourg, et se concentrer dans la zone industrielle à côté d'une route pour que l'impact paysager soit moindre.

- **Intervention du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière :** il veut s'assurer que sur le photomontage numéro 15, les panneaux sont bien dimensionnés et à 5 mètres de hauteur car ça ne donne pas cette impression.

Réponse Eurowind Energy : « *Nous nous sommes assurées avec le bureau d'études paysager que les dimensions sont celles des panneaux prévus sur le projet. De plus, le recul des 30 mètres de la route permet d'avoir cet effet de perspective*. »

- **Question du Maire de Duesme :** « *quelle est la hauteur des clôtures autour du parc agrivoltaïque* ? *».*

Réponse Eurowind Energy : *« L'ensemble des clôtures ont une hauteur de 2 mètres ».*

Sur l'acceptabilité locale :

- **Intervention du Maire de Baigneux-les-Juifs** : Il explique que la commune est historiquement opposée à l'éolien : un référendum a été organisé en octobre 2025 et les riverains ont voté majoritairement contre. Il ajoute que, d'après des études, seuls 4 % des terres du territoire sont compatibles avec l'implantation de parcs éoliens. Selon le maire les riverains seraient plus enclins à accepter des projets agrivoltaïques.

Sur les variantes de l'implantation :

Intervention d'Eurowind Energy : Nous avons présenté la doctrine locale de l'agrivoltaïsme de la CDPENAF de la Côte-d'Or (21), et expliqué que la variante finale du projet la respecte : avec 56 hectares, elle reste en dessous du plafond de 60 hectares par projet fixé par cette doctrine.

- **Intervention du Maire de Baigneux-les-Juifs :** Il précise que ce sont 60 hectares clôturés dans la doctrine, et non de la surface couverte de panneaux. Concernant les exploitants, il est le seul agriculteur issu de la commune de Baigneux-les-Juifs sur le projet, car il n'y en a pas d'autres sur la commune.

Sur les aspects SDIS :

- **Question du Maire de Baigneux-les-Juifs** : « *Au vu de la proximité de la parcelle avec un château d'eau, pourquoi ne pas installer un poteau incendie plutôt qu'une citerne ?* »

Réponse d'Eurowind Energy : les citernes incendies doivent se situer à moins de 400 mètres des panneaux et à l'intérieur des surfaces clôturées. Le château d'eau ne suffirait pas à couvrir l'entièreté de la centrale. Pour respecter les préconisations SDIS nous avons dû prévoir des citernes SDIS en bâche souple.

Sur le sujet des mesures d'accompagnement :

- **Intervention du Maire de Baigneux-les-Juifs** : Lors de la permanence en mairie, une idée a été évoqué : équiper de panneaux solaire le parc multisport de Baigneux-les-Juifs et mettre en place une boucle d'autoconsommation collective pour les riverains.

Réponse d'Eurowind Energy : Nous sommes effectivement en train de travailler dessus, il y a quelques semaines nous avons pris des photos sur place pour pouvoir étudier le projet en interne. Ce type de projet peut être tout à fait adapté à une boucle d'autoconsommation collective.

Sur le sujet de l'eau :

- **Question du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière :** « *Qu'est-ce qu'une noue ? Est-ce qu'elle empêche de cultiver ? Sera-t-elle située sous les panneaux* ? » Il souhaite s'assurer qu'elle n'aura pas d'impact sur la façon de cultiver.

Réponse d'Eurowind Energy : Les noues sont des merlons végétaux qui permette de limiter le ruissellement, mais ce ne sont pas des aménagements qui empêcheront les exploitants agricoles de cultiver leurs parcelles. Elles seront placées à des endroits stratégiques.

Sur le sujet du fonctionnement du projet :

- **Question du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière** : « *Que se passera-t-il si le projet n'est pas bénéfique à l'agriculture par rapport à la zone témoin ?* »

Réponse d'Eurowind Energy : Si le projet n'a pas de bénéfices agronomiques, des mesures seront prises pour adapter le projet aux contraintes relevées.

L'agrivoltaïsme à proximité :

Intervention d'Eurowind Energy : Nous expliquons que le dépôt du Permis de construire (PC) est prévu pour la fin d'année 2026.

- **Intervention du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière :** Il dit qu'il y a plusieurs projets agrivoltaïques qui se développent à proximité : un à Chanceaux, un à Billy-lès-Chanceaux et un autre projet dont le permis de construire a été accepté il y a quelques années (mais dont il n'a plus entendu parler depuis quelque temps). Il

a le sentiment que tous les projets sont environ au même stade, et que beaucoup de développeurs veulent déposer en cette fin d'année 2026.

Sur le sujet du raccordement :

Intervention d'Eurowind Energy : On explique que les hypothèses de raccordement à ce stade du projet, prévoient de raccorder le projet au poste source « Côte d'Or centre » qui est un poste à créer avec une capacité de 160 MW réservée au S3RENR.

- **Intervention du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière :** Il est sceptique sur le raccordement et dit que la création d'un poste source dure environ 10 ans, et que rien n'est prévu encore même pas sa localisation, les délais pour les créations de postes sources peuvent être plus ou moins long.

Réponse d'Eurowind Energy : A ce stade le raccordement est fondé sur des hypothèses car la demande officielle de raccordement ne peut se faire qu'à partir de l'obtention du permis de construire. La construction d'un poste source se fait lorsqu'une puissance de 17 MW est planifiée pour être injectée et raccordée sur ce poste. A priori, le poste de Frôlois a dépassé ce pallier, les démarches de création doivent être en cours. Suite au pôle EnR de mai dernier, nous avons discuté avec RTE de la possibilité de créer un poste source privé Eurowind Energy. Cette hypothèse est en cours d'étude et de discussion.

Sur les aspects financiers :

- **Intervention du Maire de Baigneux-les-Juifs** : Il explique qu'avec les charges qui explosent dans les communes ces dernières années, il y a besoin de nouvelles ressources et qu'un projet agrivoltaïque va dans ce sens.

- **Le Maire de Baigneux-les-Juifs ajoute** : Il regrette que le SICECO n'accompagne pas les projets portés avec des investisseurs privés surtout quand ce sont des projets co-construits avec les communes.

Réponse Eurowind Energy : Nous avons essayé d'entrer en contact avec la SEML Energie Côte d'Or via le maire de Baigneux les Juifs. L'idée étant de leur proposer de rentrer au capital de la SPV du projet agrivoltaïque afin de permettre aux communes de siéger lors des AG via le SISCEO. Pour l'instant, les discussions ne sont pas très avancées.

- **Intervention du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière :** Il trouve ça dommage d'avoir des projets d'ENR aux pieds de leurs maisons et de ne pas tirer d'avantages économiques comme des baisses de coûts sur les factures d'électricité pour les riverains.

Réponse d'Eurowind Energy : Plusieurs solutions sont proposées pour que le projet puisse avoir des retombées pour les riverains aussi. Nous avons déjà évoqué avec la Communauté de communes du Pays Chatillonnais la possibilité d'étudier les boucles d'autoconsommation collective. L'idée est de partager l'électricité produite par un projet d'énergie renouvelable entre plusieurs consommateurs situés à proximité, afin qu'ils bénéficient directement de cette production locale. D'autre part, des contrats « d'offres riverains » pourraient être envisagés avec un fournisseur d'électricité qui propose, à tous les riverains souscripteurs, une réduction des prix de l'électricité selon un pourcentage à définir.

- **Intervention du Maire de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière :** il s'interroge sur la rentabilité du projet, en particulier au regard des conditions de rachat de l'électricité : ces mécanismes seront-ils maintenus dans la durée ?

Réponse d'Eurowind Energy :
Pour commencer, il faut bien distinguer que les appels d'offre CRE ne sont pas les mêmes pour le solaires sur bâtiment et au sol. Effectivement, les appels d'offre CRE présentent des prix moins avantageux qu'il y a deux ans, mais les études de rentabilité économiques sont réalisées avec plusieurs options de tarif de rachat d'électricité : l'option AO CRE, les corporates PPA (contrat de gré à gré) et l'option en marché libre (contrat de vente directe sur le marché). La situation actuelle n'empêcherait pas le développement du projet.

On précise qu'une clause de revoyure de la PPE 3 est prévue en 2027 par le nouveau gouvernement qui sera mis en place après les élections présidentielles. Cela offre peu de visibilités sur ce qu'il adviendra des appels d'offre de la CRE après cette échéance. Néanmoins, d'autres solutions de vente de l'électricité sont envisageables comme mentionné précédemment, et nous sommes confiants dans la poursuite d'un travail collaboratif avec l'Etat sur le développement des énergies renouvelables en France.

Également, le développement de systèmes de stockage par batteries permettra de limiter la saturation du réseau liée aux pics de production. Enfin, des solutions subsisteront toujours sur le marché libre, ou via des contrats directs avec des industriels (PPA).

Intervention Eurowind Energie : Pour conclure, les collectivités ne doivent pas hésiter à proposer des mesures d'accompagnement qui leur paraîtrait pertinentes pour le territoire.

Conclusion :

Cette réunion a permis de présenter le contexte et la réflexion autour de l'implantation du projet, ainsi que ses impacts (agricole, biodiversité, paysager et hydrologique) issus de l'étude d'impact. Les échanges ont également permis de répondre aux questions des participants, reprises dans ce document.

Pour conclure, nous remercions chacun pour sa présence et son implication dans ce projet agrivoltaïque collaboratif, au service du territoire.

Annexe :

Liste des invitations :

Commune/Instance	Maire/Représentant
Baigneux-les-Juifs	Didier ROBIN
Oigny	Olivier GALLIEN
Orret	Guillaume BEUGNOT
Duesme	Bernard MONGENET
Quemigny-sur-Seine	Philippe LECOEUR
Ampily-les-Bordes	Luc BABOUILLARD
Jours-les-Baigneux	Thierry AUBRY
Etormay	François MOYOT
Villeneuve-les-Convers	Jean-Raphaël CENDRIER
Poiseul-la-Ville-et-Laperrière	Nicolas PORCHEROT
Communauté de commune du Pays Chatillonnais	Jérémie BRIGAND/Valérie BOUCHARD
Direction Départementale des territoires	Claudia VIANELLO
SEML Côte d'Or énergie	Claude FONTAINE
Chambre d'agriculture de la Cote d'Or	Jacques de LOISY